

12 janvier 1977

Aide financière de 9,55 millions de francs suisses à la Haute-Volta

Département politique. Proposition du 14 décembre 1976 (annexe)
 Département des finances et des douanes. Co-rapport du 7 janvier
 1977 (adhésion)
 Département de l'économie publique. Co-rapport du 6 janvier 1977
 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

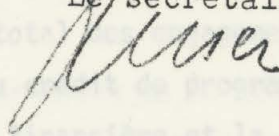
- a. Le principe d'une aide financière à la Haute-Volta est accepté, sous forme d'un don ou d'un prêt de 9,55 millions de francs, pour le financement de projets de développement rural pendant une période de 5 ans.
- b. Le département politique est chargé de négocier avec le gouvernement de la Haute-Volta un accord d'aide financière dans ce but et de le signer sous réserve de ratification.
- c. Le département politique est chargé de préparer un message aux Chambres fédérales pour soumettre cet accord à leur approbation.

Extrait du procès-verbal:

- EPD	20	pour	exécution
- FZD	7	pour	connaissance
- EVD	10	"	"
- EFK	2	"	"
- FinDel	2	"	"

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,




3. Choix du pays bénéficiaire

t.311 Haute-Volta 25 - GI/by

3003 Berne, le 14 décembre 1976

est basée sur les considérations suivantes :

Distribué

Au Conseil fédéral

Ne fera pas l'objet d'un communiqué de presse

Aide financière de 9,55 millions de francs suisses à la Haute-Volta

1. But de la présente proposition

Nous vous proposons d'accepter le principe d'une aide financière à la Haute-Volta, à charge du crédit de programme pour l'aide financière aux pays en développement de 400 millions de francs (AF du 20. 9.1971) pour la réalisation de divers projets s'inscrivant dans un programme intégré de développement rural dans la partie occidentale du pays pendant une période de 5 ans.

2. Utilisation du crédit de programme de 400 millions de francs pour l'aide financière aux pays en développement (AF 20. 9.71)

L'accord relatif à l'octroi d'un crédit de transfert à la Tunisie, que vous avez récemment soumis à l'approbation des Chambres fédérales (Message du 11 août 1976) porte à 390,45 millions de francs le total des engagements de la Confédération au titre du crédit de programme de 400 millions; le solde disponible se monte à 9,55 millions de francs. L'opération d'aide financière à la Haute-Volta, objet de la présente proposition porterait le total des engagements à 400 millions de francs. Un nouveau crédit de programme de 240 millions de francs pour l'aide financière et la coopération technique a été demandé aux Chambres dans le Message que vous avez adopté le 27 septembre 1976, et approuvé par le Conseil National lors de la session de décembre 1976.

3. Choix du pays bénéficiaire

Notre proposition d'accorder une aide financière à la Haute-Volta est basée sur les considérations suivantes :

- la Haute-Volta est un pays du Sahel qui a particulièrement souffert de la sécheresse des dernières années. Il est un des pays du monde les plus pauvres et les moins développés. Pays sans littoral, la Haute-Volta a de plus souffert gravement de la hausse des frais de transport provoquée par l'accroissement des prix du pétrole;
- l'économie de la Haute-Volta est presque uniquement basée sur l'agriculture, qui suffit à peine à nourrir la population, et dont le développement répond à une grande urgence si l'on veut éviter le retour de catastrophes dans l'approvisionnement alimentaire;
- la Haute-Volta bénéficie d'un régime politique stable qui oeuvre avec sérieux au développement de l'ensemble du pays, en particulier des régions les plus déshéritées;
- la Haute-Volta est un pays de concentration de la coopération technique suisse. Depuis la création d'un poste d'attaché pour la coopération au développement à Ouagadougou, en 1974, de nombreux projets de coopération technique ont été préparés, en particulier dans le domaine du développement rural.

Pour ces diverses raisons, le choix de la Haute-Volta comme pays bénéficiaire d'une aide financière suisse nous semble particulièrement approprié et conforme aux priorités de la Loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationale.

4. Choix du projet

Tenant compte des priorités du gouvernement de la Haute-Volta et de nos propres priorités en matière de coopération au développement, le choix s'est porté sur un programme de développement

- 3 -

rural, couvrant une région d'une superficie d'environ 50'000 km² dans la région occidentale du pays. Ce projet a pour but principal l'amélioration du niveau de vie des agriculteurs par l'accroissement de la production vivrière.

5. Le projet (voir description détaillée en annexe)

Le projet s'inscrit dans un programme régional de développement intégré, agricole et rural, réalisé par le gouvernement de la Haute-Volta par le moyen des Organismes régionaux de développement de Dédougou et Bobo-Dioulasso et financé par diverses sources, dont le groupe de la Banque Mondiale et le Fonds Africain de Développement.

Le programme consiste, d'une part, dans le maintien et le renforcement des structures de vulgarisation agricole et d'animation rurale (personnel des Organismes régionaux de développement, moyens d'intervention, conseil technique) d'autre part dans un certain nombre d'investissements et de projets particuliers, destinés à améliorer la production agricole (irrigation, amélioration des semences) et à mieux utiliser les ressources disponibles (par exemple au moyen d'études photogrammétriques).

Bien que composite, le programme n'en forme pas moins un tout cohérent. Il a été préparé par le gouvernement de la Haute-Volta - qui assumera la responsabilité de sa réalisation - en conjonction avec la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement, et en collaboration avec les représentants du Service de la coopération technique.

Alors que les prêts accordés par le groupe de la Banque Mondiale et le Fonds Africain de Développement serviront à financer le maintien et l'expansion du système d'encadrement et de vulgarisation agricole des Organismes régionaux de développement du pays, l'aide financière suisse assurera la réalisation de certaines actions spécifiques de développement :

a) petits projets d'irrigation sur une surface de 1.100 ha;

Le projet définitif devra être élaboré au cours des négociations entre

- b) étude photogrammétrique permettant d'améliorer l'utilisation du sol et de lutter contre l'érosion;
- c) constitution de 45 stocks céréaliers villageois permettant de créer des réserves au niveau des villages;
- d) projet d'intégration de la femme dans le processus du développement par l'alphabétisation, l'amélioration de l'hygiène et de la nutrition;
- e) fourniture d'engrais et de semences pour la production des céréales;
- f) fourniture d'équipement pour le personnel d'encadrement agricole

6. Assistance technique

Le Service de la coopération technique offrira tout l'appui nécessaire à la réalisation de ces projets.

Le Service de la coopération technique devra également approuver les plans d'opération.

7. Relation avec la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement

L'aide financière suisse à la Haute-Volta est une opération bilatérale, et sera l'objet d'un accord entre le gouvernement suisse et le gouvernement de la Haute-Volta. Cependant, comme il a été dit plus haut, les projets financés par la Suisse s'inscrivent dans un programme plus vaste, financés par le groupe de la Banque Mondiale, le groupe de la Banque Africaine de Développement et le gouvernement de la Haute-Volta; pour cette raison, une collaboration de nature technique a été établie avec la Banque Mondiale pour la préparation du projet.

8. Etat des travaux

Le projet a jusqu'ici fait l'objet d'une étude technique réalisée par la Banque Mondiale, à laquelle le Service de la coopération technique a été associé sur place.

Le projet définitif devra être élaboré au cours des négociations entre

la Banque Mondiale et la Haute-Volta d'une part, entre la Suisse et la Haute-Volta d'autre part. Ces négociations devraient avoir lieu dans la deuxième partie du mois de janvier 1977.

9. Financement

L'aide financière à la Haute-Volta sera mise à la charge du crédit de programme de 400 millions de francs pour l'aide financière aux pays en développement. Les versements sont déjà inscrits au budget 1977 et au plan financier 1978/79. Le projet n'entraîne pas de dépenses supplémentaires.

Il est proposé que l'aide financière à la Haute-Volta, tenant compte de l'extrême pauvreté de ce pays, soit accordée sous forme de don, comme la possibilité en est prévue dans l'Arrêté fédéral du 20.9.1971 ouvrant le crédit de programme de 400 millions de francs ou éventuellement sous forme de prêt à des conditions très favorables.

10. Consultations préalables

- Pour
- a) Division du Commerce : d'accord
 - b) Division de l'Agriculture : d'accord
 - c) Administration des finances : d'accord

11. Proposition

Sur la base de ces considérations, nous vous proposons :

- a) d'accepter le principe d'une aide financière à la Haute-Volta, sous forme d'un don ou d'un prêt de 9,55 millions de francs, pour le financement de projets de développement rural pendant une période de 5 ans;

Annexe: - description du projet

- 6 -

- b) de charger le Département politique fédéral de négocier avec le gouvernement de la Haute-Volta un accord d'aide financière dans ce but et de le signer sous réserve de ratification;
- c) de charger le Département politique fédéral de préparer un Message aux Chambres fédérales pour soumettre cet accord à leur approbation.

Gestützt auf den Antrag des Departements DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL
der Beratung hat der Bundesrat

b e s c h l o s s e n :

Vom Bericht an die nationalrätliche Kommission zur Beratung des
Geschäftes Nr. 76.053 Volksinitiative "Demokratie im National-
strassenbau" wird Kenntnis genommen. Das Departement des Innern
wird Absatz 2 auf Seite 9 streichen.

Graber

Protokollauszug an:

- EDI 5 (GS 3, ASF 2) zum Vollzug
- BK 3 (Hb, Br, Sa) zur Kenntnis

Pour co-rapport

au Département Fédéral des Finances et des Douanes

au Département Fédéral de l'Economie Publique

Extrait du Procès-verbal

- au Département Politique (20 exemplaires) pour exécution
- au Département des Finances et des Douanes (5 ex) pour information
- au Département de l'Economie Publique (10 ex) pour information
- au Contrôle des Finances (2 ex) pour information
- FINDEL (2 ex) pour information

Annexe: - description du projet